Gaz à effet de serre

source : France Terme

Voir aussi : Vocabulaire des changements climatiques (Office québécois de la langue française)

Table des matières

Gaz à effet de serre....1
Acte 1 : mesurer !....1
Acte 2 : réduire !....2
absorption anthropique de carbone....3
bilan d'émissions de gaz à effet de serre....3
compensation des émissions de gaz à effet de serre....3
contenu en (dioxyde de) carbone....3
décarbonation....4
délocalisation d'émissions de gaz à effet de serre....4
empreinte en gaz à effet de serre....4
équivalent en dioxyde de carbone....4
faible émission de gaz à effet de serre....4
forçage radiatif....5
intensité des émissions de gaz à effet de serre....5
marché des émissions de gaz à effet de serre....5
neutralité en (matière de) gaz à effet de serre....5
potentiel de réchauffement climatique....5

Acte 1 : mesurer !

Une émission de gaz à effet de serre (vapeur d'eau, gaz carbonique, méthane, ozone etc.) s'exprime en équivalent en dioxyde de carbone (symbole « éqCO2 », forme abrégée : « équivalent CO2 »). C'est la « masse de CO2 qui aurait le même potentiel de réchauffement climatique qu'une quantité donnée d'un autre gaz à effet de serre ». On trouve aussi le terme « équivalent carbone ».
À noter : dans nombre d'expressions liées aux gaz à effet de serre le terme « carbone » est utilisé comme abréviation de « dioxyde de carbone ».

La mesure du « contenu en dioxyde de carbone » (nous disons couramment contenu en carbone ou « contenu carbone ») contribue à établir le « bilan d'émissions de gaz à effet de serre » associées à un produit, à un procédé ou à une activité humaine pendant une durée déterminée. Il est établi par unité de produit ou d'activité, par exemple par kilomètre parcouru, ou encore par kilowattheure ou par tonne d'acier produits.

Lorsqu'il est question de comparer les émissions de gaz à effet de serre entre pays ou secteurs industriels, on a recours à un indicateur, on parle d'intensité des émissions de gaz à effet de serre, abrégé en « intensité carbone » même si celle-ci ne concerne pas exclusivement le dioxyde de carbone.

Tout commence avec le bilan d'émissions de gaz à effet de serre, abrégé en « bilan GES », ou « BEGES ». Il s'agit de « l'évaluation de la quantité totale de gaz à effet de serre d'origine anthropique émis dans l'atmosphère pendant une durée déterminée ». Ce bilan inclut les émissions directement issues d'une zone géographique donnée, comme le transport et le chauffage des ménages, des administrations, des commerces et des activités liées à la consommation locale, ainsi que celles qui lui sont extérieures, résultant de la fabrication et du transport des biens et des services importés ou exportés. Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre est mesuré par son équivalent en dioxyde de carbone. À ce propos on évitera de parler de « bilan carbone » de façon générale car c'est une marque déposée.

Lorsque le bilan porte sur les émissions et sur les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre, on mesure l'empreinte en gaz à effet de serre (abrégée en empreinte GES) et quand celle-ci se restreint au bilan de la quantité de dioxyde de carbone émis et absorbé, on parle d'« empreinte en dioxyde de carbone » (ou, une fois de plus, d'« empreinte carbone »).

Acte 2 : réduire !

Lorsqu'une technologie ou une chaîne de production réduit de façon significative des émissions de gaz à effet de serre (en limitant l'usage des combustibles et des carburants d'origine fossile et en améliorant l'efficacité énergétique par exemple), on dit qu'elle est à faible émission de gaz à effet de serre (à). On trouve aussi les termes « sobre en carbone » (en anglais : *low carbon*) et « bas-carbone », mais qui ne sont pas recommandés.

Une entité territoriale, une entreprise ou même des particuliers qui suppriment des véhicules à moteur thermique ou cessent de recourir aux centrales à charbon pour réduire les émissions de dioxyde de carbone pratiquent la décarbonation (l'anglais, attention, a une syllabe de plus : *decarbonisation*).

Comme son nom l'indique l'absorption anthropique de carbone désigne l'action de l'homme visant l'absorption de dioxyde de carbone dans des puits de carbone naturels ou dans des installations de captage et de stockage du CO2. Le terme est parfois généralisé à certains gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone, tel le méthane.

Nous sommes également capables de prendre des mesures techniques ou financières permettant de contrebalancer, en partie ou en totalité, les émissions, dans l'atmosphère, de gaz à effet de serre d'origine anthropique qui n'ont pu être évitées. On parle alors de compensation des émissions de gaz à effet de serre : une quantité donnée de gaz à effet de serre émis ici pouvant être compensée par l'absorption ou la réduction d'une émission de quantité équivalente de gaz à effet de serre là. Quand la compensation concerne les émissions de dioxyde de carbone, on parle de « compensation des émissions de dioxyde de carbone » (ou de « compensation carbone »)et lorsque les émissions sont totalement compensées par les absorptions on dit que l'on a atteint une situation de neutralité en matière de gaz à effet de serre, abrégée en « neutralité GES » ; c'est lorsque cette neutralité concerne le dioxyde de carbone que l'on peut parler de « neutralité carbone ».

On peut aussi s'échanger des droits d'émission : un marché des émissions de gaz à effet de serre (abrégé en marché GES) a été mis en place, sur la base de quotas d'émission cessibles.

Quand ce marché concerne les quotas d'émission de dioxyde de carbone, on parle de « marché du dioxyde de carbone » ou de « marché du carbone » (en anglais : *carbon market*).

absorption anthropique de carbone

une **absorption anthropique de carbone** :l'absorption de dioxyde de carbone dans des puits de carbone naturels conservés ou aménagés par l'homme, ou dans des installations de captage et de stockage du CO2.

Le terme « absorption anthropique de carbone » est parfois généralisé à certains gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone, tel le méthane.

bilan d'émissions de gaz à effet de serre

un **bilan d'émissions de gaz à effet de serre** ou **bilan GES**, **BEGES** : une évaluation de la quantité totale de gaz à effet de serre d'origine anthropique émis dans l'atmosphère, pendant une durée déterminée.

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre est mesuré par son équivalent en dioxyde de carbone.

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre inclut les émissions directement issues de la zone géographique considérée, tels le transport et le chauffage des ménages, des administrations, des commerces et des activités liées à la consommation locale, ainsi que celles qui lui sont extérieures, résultant de la fabrication et du transport des biens et des services importés ou exportés.

Le terme « bilan carbone » est une marque déposée.

compensation des émissions de gaz à effet de serre

une **compensation des émissions de gaz à effet de serre** ou **compensation des GES** : l'ensemble des mesures techniques ou financières permettant de contrebalancer, en partie ou en totalité, les émissions, dans l'atmosphère, de gaz à effet de serre d'origine anthropique qui n'ont pu être évitées.

La compensation des émissions de gaz à effet de serre se fonde sur le fait qu'une quantité donnée de gaz à effet de serre émis en un lieu peut être compensée par l'absorption ou la réduction d'une émission de quantité équivalente de gaz à effet de serre en un autre lieu.

Quand la compensation concerne les émissions de dioxyde de carbone, on parle de « compensation des émissions de dioxyde de carbone » ou de « compensation carbone » [en anglais : *carbon compensatio*n].

contenu en (dioxyde de) carbone

un **contenu en (dioxyde de) carbone** : une évaluation de la quantité de dioxyde de carbone contenue dans les émissions de gaz à effet de serre associées à un produit, à un procédé ou à une activité humaine pendant une durée déterminée.

Le contenu en carbone est établi par unité de produit ou d'activité, par exemple par kilomètre parcouru, ou encore par kilowattheure ou par tonne d'acier produits.

La mesure du contenu en carbone contribue à établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

On trouve aussi le terme « contenu carbone ».

décarbonation

une **décarbonation** : l'ensemble des mesures et des techniques permettant de réduire les émissions de dioxyde de carbone.

La décarbonation peut être le fait d'une entité territoriale, d'une entreprise ou même de particuliers.

L'arrêt du recours aux centrales à charbon ou la suppression des véhicules à moteur thermique sont des exemples de décarbonation.

délocalisation d'émissions de gaz à effet de serre

une **délocalisation d'émissions de gaz à effet de serre** ou **délocalisation de GES** : le transfert d'une activité fortement émettrice de gaz à effet de serre, notamment de dioxyde de carbone, dans un pays où la législation sur l'environnement est moins contraignante.

Quand la délocalisation concerne les émissions de dioxyde de carbone, on parle de « délocalisation de carbone » [en anglais : *carbon leakage*]. On trouve aussi le terme « fuite de carbone », qui est déconseillé.

empreinte en gaz à effet de serre

une **empreinte en gaz à effet de serre** ou **empreinte GES** : un bilan d'émissions et d'absorptions anthropiques de gaz à effet de serre effectué dans une zone géographique donnée et relatif à une activité, à une population, voire à un ou plusieurs individus.

L'empreinte en gaz à effet de serre est mesurée par son équivalent en dioxyde de carbone.

Quand l'empreinte en gaz à effet de serre se restreint au bilan de la quantité de dioxyde de carbone émis et absorbé, on parle d'« empreinte en dioxyde de carbone » ou d'« empreinte carbone » [en anglais : *carbon footprint*].

équivalent en dioxyde de carbone

un **équivalent en dioxyde de carbone** ou **éqCO2, équivalent CO2** : la masse de dioxyde de carbone qui aurait le même potentiel de réchauffement climatique qu'une quantité donnée d'un autre gaz à effet de serre.

Une émission de gaz à effet de serre exprimée en équivalent en dioxyde de carbone est le produit de la masse de ce gaz à effet de serre par son potentiel de réchauffement climatique.

L'équivalent en dioxyde de carbone étant utilisé comme valeur de référence, il sert d'unité.

On trouve aussi le terme « équivalent carbone ».

faible émission de gaz à effet de serre

à faible émission de gaz à effet de serre ou **à faible émission de GES** : se dit d'une technologie ou d'une chaîne de production qui permet une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, notamment de dioxyde de carbone.

Une politique de faible émission de gaz à effet de serre consiste notamment à limiter l'usage des combustibles et des carburants d'origine fossile et à améliorer l'efficacité énergétique.

On trouve aussi le terme « sobre en carbone » [en anglais : *low carbon*], ainsi que le terme « bas-carbone », qui n'est pas recommandé.

forçage radiatif

un **forçage radiatif** : l'écart entre le rayonnement solaire reçu par une planète et le rayonnement infrarouge qu'elle émet sous l'effet de facteurs d'évolution du climat, tels que la variation de la concentration en gaz à effet de serre.

Le forçage radiatif est calculé au sommet de la troposphère et il est exprimé en watts par mètre carré (W/m2).

Un forçage radiatif positif contribue à réchauffer la surface de la planète tandis qu'un forçage radiatif négatif contribue à la refroidir.

intensité des émissions de gaz à effet de serre

une **intensité des émissions de gaz à effet de serre** : un indicateur qui rapporte la quantité de gaz à effet de serre émis, mesurée par son équivalent en dioxyde de carbone, au produit intérieur brut.

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre permet d'effectuer des comparaisons, notamment entre des pays ou des secteurs économiques.

Bien que l'intensité des émissions de gaz à effet de serre ne concerne pas exclusivement le dioxyde de carbone, on parle fréquemment d'« intensité carbone » [en anglais : *carbon intensity*].

marché des émissions de gaz à effet de serre

un **marché des émissions de gaz à effet de serre** ou **marché GES** : un marché d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, qui repose sur un dispositif de quotas d'émission cessibles.

Quand ce marché concerne les quotas d'émission de dioxyde de carbone, on parle de « marché du dioxyde de carbone » ou de « marché du carbone » [en anglais : *carbon market*].

neutralité en (matière de) gaz à effet de serre

une **neutralité en (matière de) gaz à effet de serre** ou **neutralité GES** : la situation dans laquelle les émissions de gaz à effet de serre sont totalement compensées par les absorptions de gaz à effet de serre.

Quand la neutralité en matière de gaz à effet de serre concerne le dioxyde de carbone, on parle de « neutralité carbone » [en anglais : *carbon neutrality]*.

potentiel de réchauffement climatique

un **potentiel de réchauffement climatique** : l'indice obtenu en divisant le forçage radiatif résultant d'une masse de gaz à effet de serre émis, par celui de la même masse de dioxyde de carbone, les effets de ces gaz étant considérés sur une période identique.

On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « pouvoir de réchauffement global (PRG) ».